

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 13 (1925)

**Heft:** 209

**Artikel:** Association nationale suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258552>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ce point liquidé, M. le député O. Graber présenta une motion en faveur de l'éligibilité féminine. S'emparant avec à propos de la formule précitée : « Vous venez, dit-il, de déclarer qu'on ne demande aux assesseurs de l'autorité tutélaire que du bon sens, de la loyauté, et l'expérience des choses et des gens. Oserez-vous refuser ces qualités aux femmes ? » — Là-dessus, pas une parole ne résonna dans l'enceinte vénérable; et, d'un beau mouvement, 43 députés contre 39 se levèrent pour repousser la motion Graber, se décernant ainsi le brevet exclusif du « bon sens, de la loyauté, etc. »

Quelles conclusions tirer de cette aventure ? C'est, premièrement, qu'il vaut mieux ne pas parler du « droit de pétition » des femmes. Une pétition de femmes, on ne la regarde même pas; puis, après s'être fait bien prier, on la jette au panier, avec une petite cajolerie : « la meilleure moitié du genre humain... » Enfin, lorsqu'il se trouve un député pour la reprendre, on vote contre elle; et, grâce au Ciel ! on n'a pas besoin de s'expliquer. Ne vivons-nous pas sous le régime du bon plaisir ? *Sic volo, sic jubeo, sic pro ratione voluntas.* Ce majestueux silence est bien fait pour inspirer aux femmes le juste sentiment de leur néant.

« Jeannot sentit son néant, et pleura », dit Voltaire dans l'un de ses contes. Eh bien ! non. Les Neuchâteloises ne sentent pas tout à fait leur néant, et ne pleurent pas. Elles voient qu'elles ont eu contre elles une majorité de 4 voix; qu'un déplacement de 2 voix est suffisant pour changer le cours des choses, et cela à la veille des élections cantonales. Elles ont fait plancher dans 14 communes des affiches rappelant l'injustice qui leur est faite, et invitant les électeurs à voter pour les candidats féministes. Ce geste sera peut-être hausser les épaules à quelques-uns : Quel électeur est-ce qui s'occupe des convictions féministes d'un candidat ? — Certes notre affiche a plutôt la valeur d'un manifeste; minime est notre influence; mais minime aussi a été la majorité contre nous. C'est peut-être par de petites iniquités, comme celle-là que cette majorité se réunira; si nous pouvons y aider un peu, nous aurions tort de nous gêner : telle sera notre deuxième conclusion.

Et si, dans ce journal, nous avons passé sous silence les raisons de nos revendications, tout le travail utile et bienfaisant auquel auraient pu se vouer des femmes dans les autorités de tutelle, pour la protection de l'enfance, les enquêtes, les interrogatoires et les jugements concernant les jeunes délinquants et les femmes en instance de divorce, c'est que les lecteurs et les lectrices du *Mouvement Féministe* s'en font une idée suffisamment nette. Nous avons simplement voulu écrire ici un petit chapitre d'histoire féministe. Et s'il est mesquin, mesquin... à qui la faute ?

E. PORRET

Présidente de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin

P. S. — Ont voté pour l'éligibilité des femmes : les socialistes moins 2 abstentions, 1 libéral, et environ 9 députés des partis radical et radical progressiste national.



## Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des Sections.

LAUSANNE. — Nous venons à la fois de terminer glorieusement notre collecte pour le fonds Leslie et de clore la série de nos séances d'hiver. Le mois passé, M. Barbey, avocat, nous avait entretenu des tutelles et curatelles féminines. Cette fois-ci, Mme Curchod-Secretan nous exposait ce que la S. d. N. fait pour les femmes. Mme Curchod-Secretan parla en femme de cœur et d'énergie qui a regardé le mal en face et a lutté vaillamment contre lui. Elle nous fait l'histoire de la traite et de la lutte contre la traite, commencée par Mme Butler. Que de difficultés à surmonter ! Intérêts des Etats qui font argent de la prostitution, mentalités différentes et par conséquent morales différentes des pays selon leur degré de développement, complications provenant des législations diverses des nations. Mais la patience et le bon droit ne doivent-ils pas triompher ? Voici les conventions internationales qui permettront enfin de pourchasser partout les trafiquants. — La traite des fem-

mes majeures, nous apprend la conférencière, est punie par le Code hollandais. On espère encore parvenir à introduire cette disposition dans la législation fédérale spéciale qui s'élaborera ensuite de la ratification. Arriverons-nous à obtenir des agents de police pour faire chez nous la police des mœurs ? Patience. — Mme Curchod-Secretan indique les grandes lignes de l'action internationale : œuvre des gares, surveillance des paquebots pratiquée par une agente spéciale. Tout cela bien indispensable, puisque, depuis la guerre, la traite s'est intensifiée partout.

F. B.

## \* A travers les Sociétés Féminines \*

Genève. — *Union des Femmes.* — Il y a longtemps, bien longtemps, que l'Union des Femmes n'a donné de ses nouvelles au *Mouvement*, et il ne faudrait certes pas oublier de son silence que son activité chôme cet hiver; loin de là ! Peut-être seulement cette activité se manifeste-t-elle par un moins grand nombre de conférences que par le passé ; mais qui trouverait que c'est un mal ? alors que de toutes parts, on se plaint de la pléthora de séances, de réunions publiques de tout ordre, qui absorbent le temps et les capacités d'un chacun et d'une chacune ! Cependant, les thèmes mensuels du premier jeudi ont réuni comme d'habitude un auditoire fidèle, qui, en janvier, a entendu une charmante causerie de Mme Mestrall-Combremont sur les livres nouvellement achetés à la bibliothèque; en février, un trio musical; et en mars, une causerie, illustrée de projections lumineuses sur Versailles, de Mme Emilie Gautier, qui a remporté son succès accoutumé. A l'Assemblée générale d'hiver, un public malheureusement trop restreint est venu entendre M. Ernest Bovet parler de *La Société des Nations et des raisons d'espérer*, la propagande pour la S. d. N. devant, chose triste à constater, être faite au siège même de la grande organisation internationale; et ce petit nombre d'auditrices membres de l'Union n'a pas permis de mettre sur pied la création de groupes d'études sur des questions touchant à la S. d. N., toute la réalisation de ce projet étant renvoyée à l'automne. Enfin, le 13 mars, Mme Emilie Malan a charmé les membres de la Section de Lecture par la lecture de quelques fragments d'auteurs modernes. — Le Comité continue à avoir une très grande activité sous la direction aimable et ferme de sa nouvelle présidente, Mme Chapuisat. Les questions d'enseignement post-scolaire, de moralité publique (celles-ci en relation avec le travail du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale), de travail féminin (suite des enquêtes sur le travail à domicile, réunion d'ouvrières à domicile, essai parfaitement infructueux de groupement des couturières), le soin de procurer aux autorités, soit de la Chambre des Tutelles, soit de la Chambre pénale de l'Enfance, qui recourent fréquemment à lui, le concours des femmes tutrices ou curatrices, des démarches diverses d'ordre féministe ou social... l'ont notamment beaucoup occupé. Il a adhéré au Secrétariat officiel de Protection de l'Enfance créé par le Département de l'Instruction publique, et a eu la grande satisfaction de voir sa présidente élue comme membre de la Commission administrative de celui-ci. — Le 4 avril dernier, l'Union recevait pour un thé intime la princesse Cantacuzène, vice-présidente du Conseil national des femmes roumaines, thé suivi de la plus charmante causerie sur le développement du féminisme en Roumanie et le travail varié, d'ordre social, éducatif, moral et suffragiste qu'il accomplit. Les

## Appel au public charitable

### La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!  
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la Maison des Vieux de Lausanne.

Ames charitables, coeurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderoberies, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

### LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph. 91.06

44, rue Marthaler, 44

Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Fermée le samedi après-midi.

Pensez avant tout aux pauvres du pays !!

## MÉDECIN-DENTISTE

## MADAME E. LAMBOSSY

ANCIENNE ASSISTANTE A L'ÉCOLE DENTAIRE DE GENÈVE  
ANCIENNE ÉLÈVE DE L'UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA, PHILADELPHIA

RUE DE CANDOLLE, 20

GENÈVE